



LES URGENCES C'EST PAS UNE EVIDENCE !

IL N'EST PAS TOUJOURS
JUSTIFIÉ DE SE RENDRE
AUX URGENCES DANS
CERTAINES CIRCONSTANCES.

- Entorse bénigne de cheville
- Prolongation d'un arrêt de travail
- Douleurs chroniques installées depuis plusieurs semaines
- Douleur d'oreille
- Douleur de membre sans traumatisme
- Racourcissement du délai pour rendez-vous diagnostique (radiologie, biologie...)

>> LES BONS RÉFLEXES...



En semaine,
de 8h à 20h



Je contacte en priorité
mon médecin traitant

ou en cas d'absence
un autre cabinet médical,

ou SOS Médecins au 36 24
(joignable 24h/24, 7j/7)

En cas d'urgence seulement, j'appelle le

15



À partir de 20h, le week-end,
les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle
des cabinets médicaux, je ne me déplace pas aux urgences,

j'appelle le

15

116 117

Médecin de garde

ou

36 24

SOS Médecins (0,15€/min)



Je reçois des conseils médicaux par téléphone



Je suis informé.e du lieu où consulter le médecin de garde le plus proche



Je reçois la visite d'un médecin de garde ou de SOS Médecins



Je suis pris.e en charge à l'hôpital



La nuit (entre 20h et 8h), l'accès aux urgences est régulé, et se fait sur avis médical préalable.